

Réunion publique

Projet d'aménagement Python-Duvernois

20 novembre 2018 – 18h30

Centre d'animation Louis Lumière

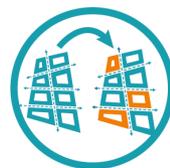
OBJECTIFS

- > Présenter les dernières évolutions du projet urbain
- > Répondre aux questions posées depuis le café du projet du 2 juillet
- > Informer sur la suite du projet



INTRODUCTION

- > Mot des élus
- > Où en est-on ?



LE PROJET URBAIN

- > L'amélioration du cadre de vie
- > Un quartier plus accueillant pour ses habitants et de nouveaux usages
- > Calendrier indicatif de l'opération



LE RELOGEMENT :

- > Les questions qui se posent
- > Relogement : localisation, niveau de loyer, déménagement : mise au point



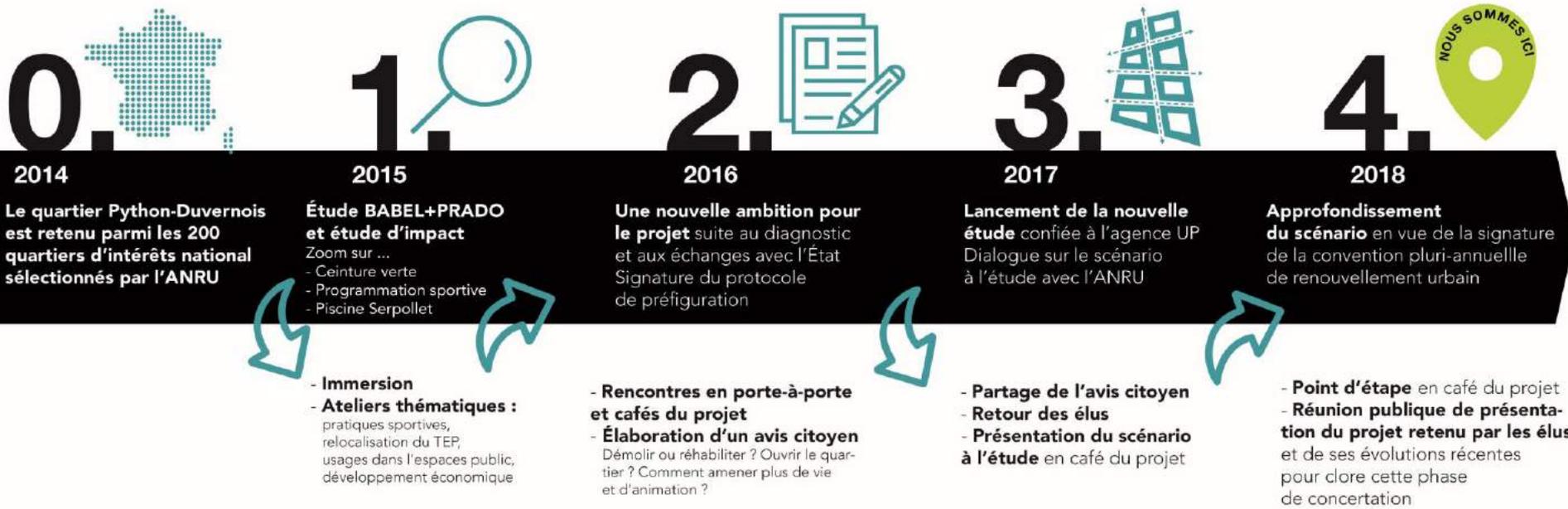
ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Frédérique Calandra, Maire du 20^e arrondissement

Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

Jacques Baudrier, conseiller délégué, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projet de renouvellement urbain et à l'architecture

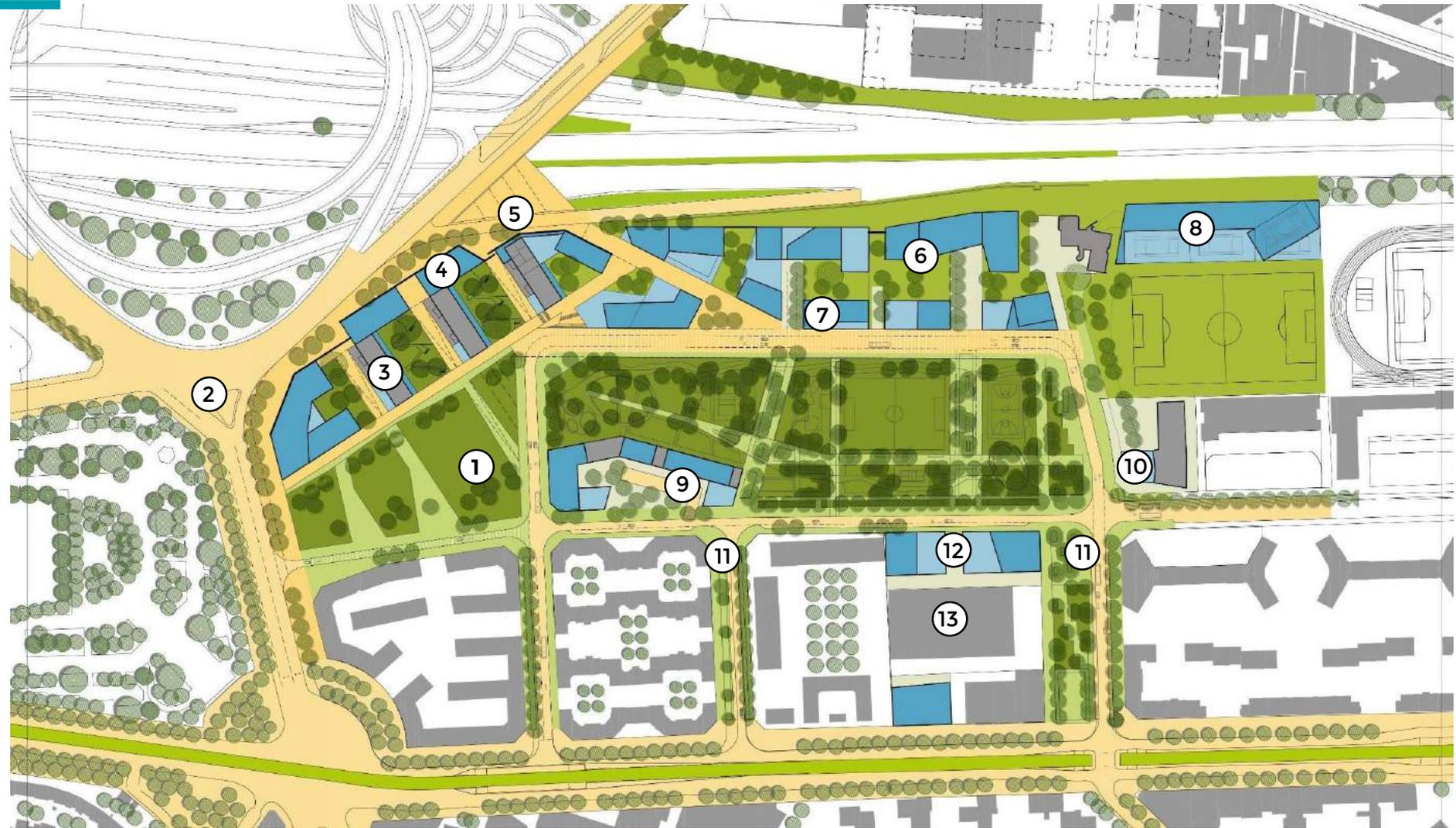
OÙ EN EST-ON ?



Présentation du projet, de ses évolutions récentes



LE PROJET URBAIN DANS SON ENSEMBLE



- ① Parc habité dédié au sport, aux loisirs, à la convivialité
- ② Reconfiguration des avenues
- ③ Tours réhabilitées
- ④ Immeubles mêlant activités sportives et tertiaires
- ⑤ Couverture légère et partielle du périphérique
- ⑥ Immeubles d'activités tertiaires
- ⑦ Nouveaux logements intégrés au parc
- ⑧ Équipement multisports
- ⑨ Barre rue Henri Duvernois (du 2 au 10) réhabilitée
- ⑩ Extension du centre d'animation Louis Lumière
- ⑪ Végétalisation des rues
- ⑫ Nouveaux logements
- ⑬ Piscine (en construction)

1 – L'amélioration du cadre de vie

Y aura-t-il un terrain de foot ?
Comment les espaces seront-ils gérés ?
Des rues piétonnes sont-elles prévues dans le quartier ?
Comment améliorer la sécurité sur la rue Louis Lumière ?



Le « parc habité », espace de promenade et de détente pour les habitants et usagers du quartier

Un parc sportif et paysagé de 3 hectares



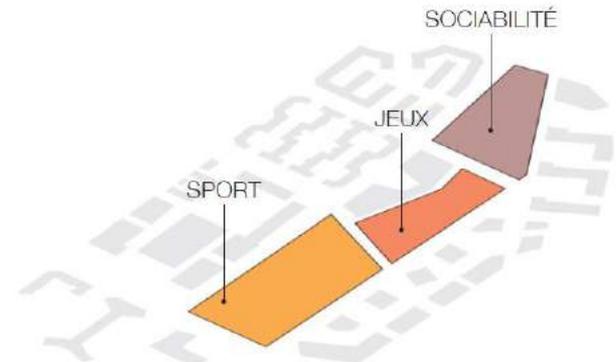
Le « parc habité », trait d'union entre les HBM et le quartier Python-Duvernois



Des équipements sportifs et de loisirs en accès libre



Un plan d'espace public et une programmation qui seront à préciser dans le cadre des études d'approfondissement conduites par le futur aménageur de la ZAC



Les 3 séquences du parc, de la séquence la plus ouverte/ludique à la plus sportive

Des équipements sportifs et de loisirs en accès libre



2 – Un quartier plus accueillant pour ses habitants et de nouveaux usages

LES INTERROGATIONS DES HABITANTS

Pourquoi reconstruire le long du périphérique
et démolir le long de la rue Joseph-Python ?

Pourquoi réhabiliter les trois tours ?

Est-il prévu la création d'un centre médical ?
Quelles sont les orientations du projet en matière
de santé ?

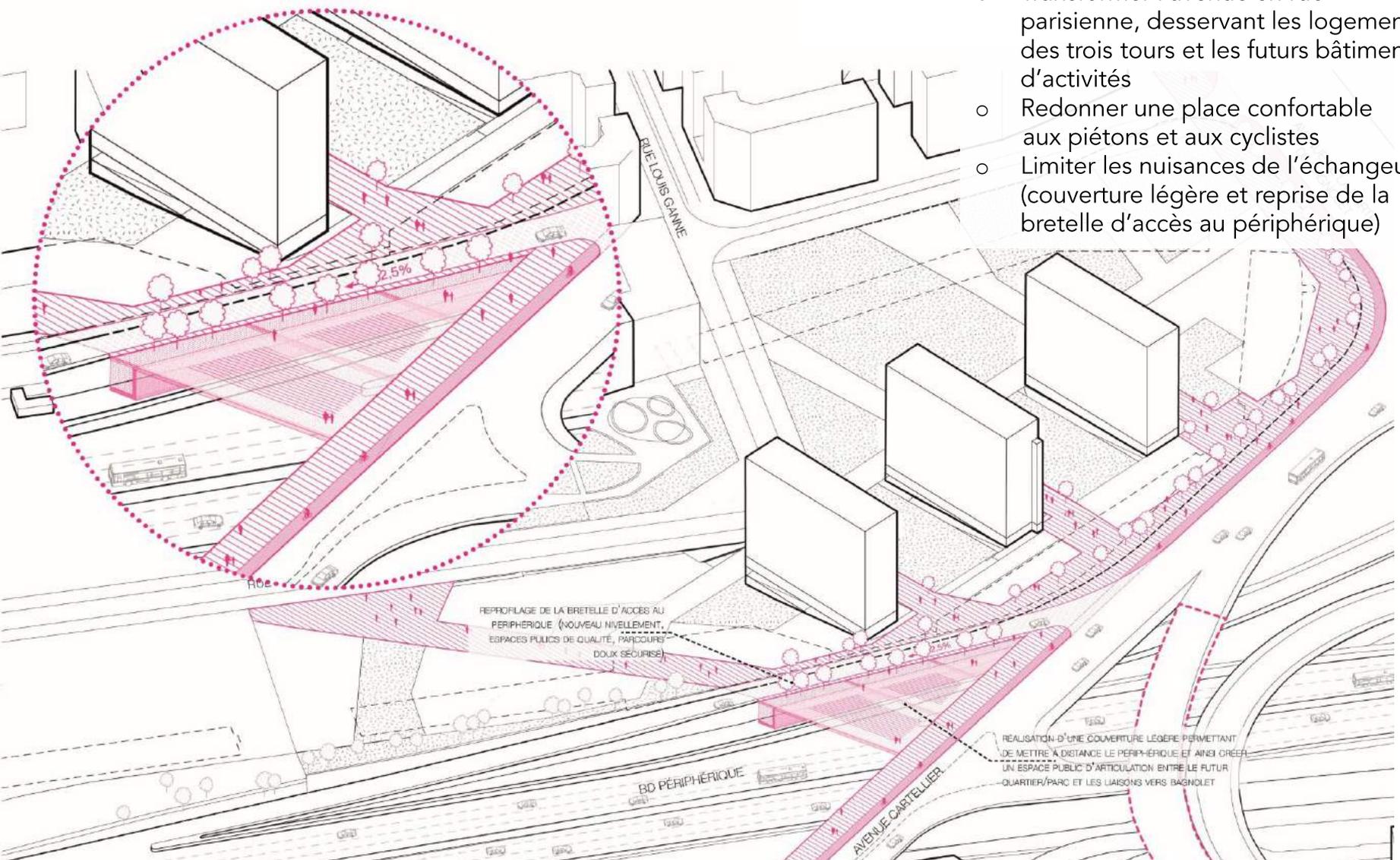
Les activités économiques profiteront-elles aux habitants
du quartier ?

Les commerces existants seront ils déplacés ?

D'autres commerces sont-ils prévus ?

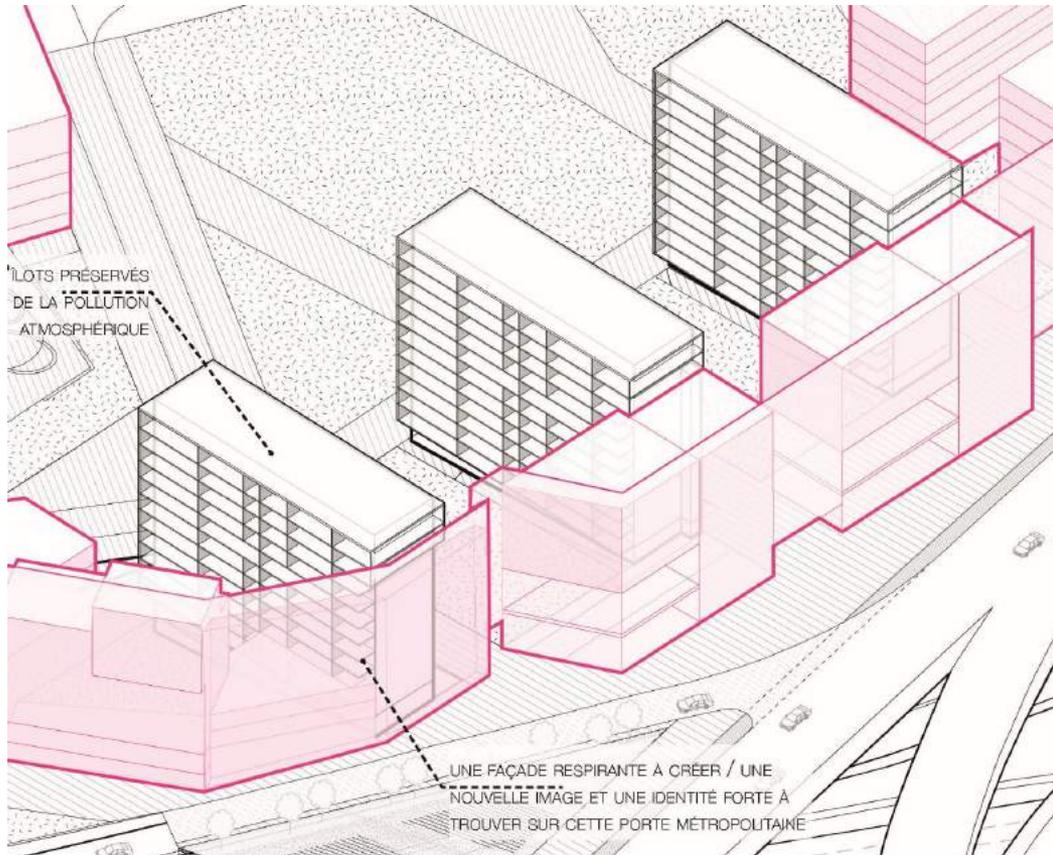


L'avenue Cartellier, intégrée au sein du périmètre de projet, transforme la situation des trois tours



- Transformer l'avenue en rue parisienne, desservant les logements des trois tours et les futurs bâtiments d'activités
- Redonner une place confortable aux piétons et aux cyclistes
- Limiter les nuisances de l'échangeur (couverture légère et reprise de la bretelle d'accès au périphérique)

Offrir une meilleure protection aux trois tours réhabilitées

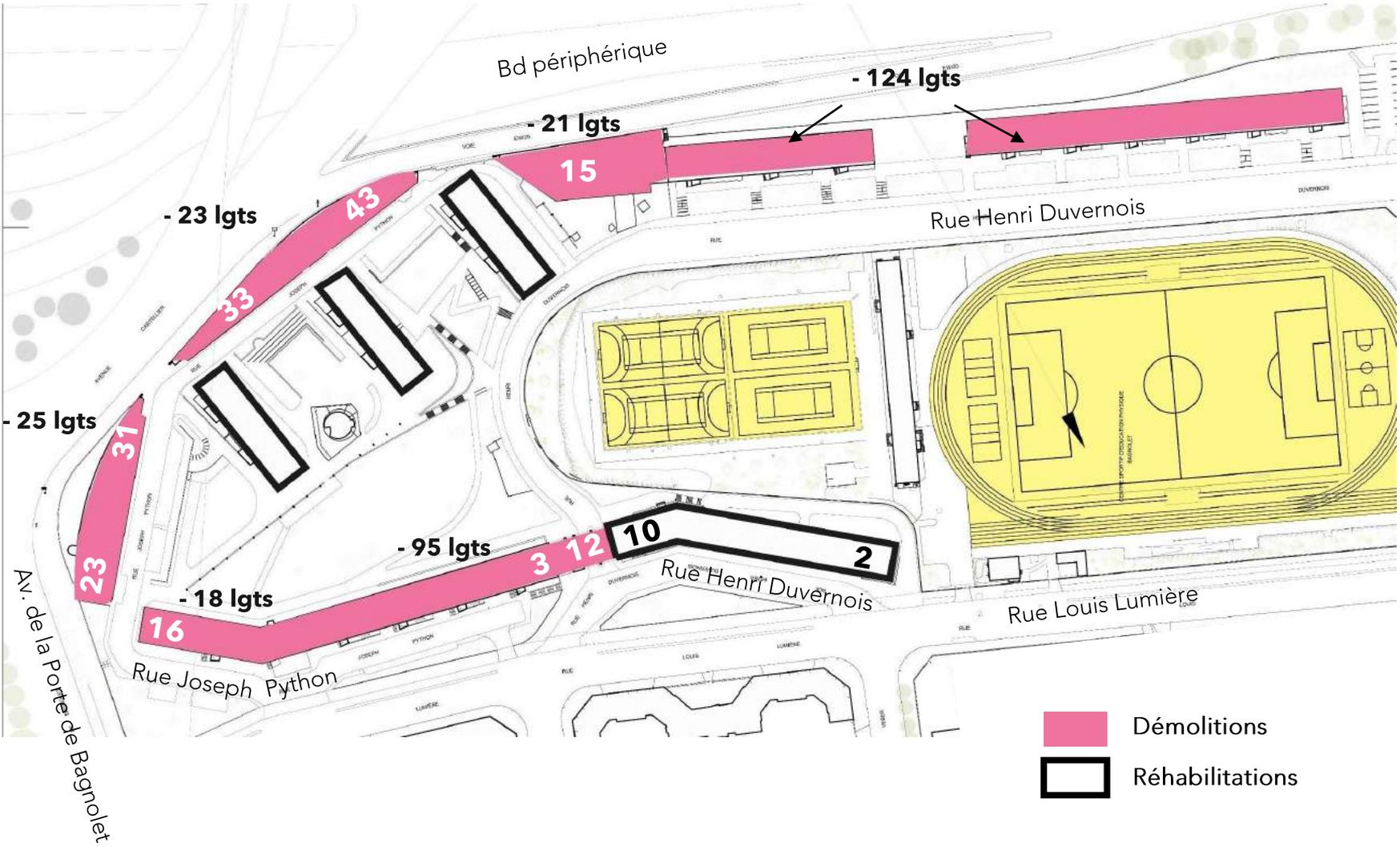


- Une protection étendue pour protéger les logements des nuisances du boulevard périphérique
- Une réhabilitation exemplaire des logements des tours
 - création d'une enveloppe sur la façade la plus exposée - réalisation de jardins d'hiver permettant de faire écran aux nuisances du périphérique,
 - création de façades absorbantes de CO₂,
 - amélioration de la disposition des logements : logements traversants, chambres plus au calme, protections solaires, isolations phoniques.

Nouvelle façade Avenue Cartellier



Rappel : démolitions et réhabilitations



Un équilibre entre préservation de logements sociaux et création de nouveaux logements

Objectif :

- Préserver une offre de logement très sociale qu'il sera difficile de retrouver en cas de démolition/reconstruction
- Diversifier les statuts et les typologies de logements pour élargir l'offre de logements sur le quartier

Bilan :

Sur les 628 logements existants :

306 logements démolis, incluant les 124 logements de la rue Henri Duvernois

322 logements réhabilités

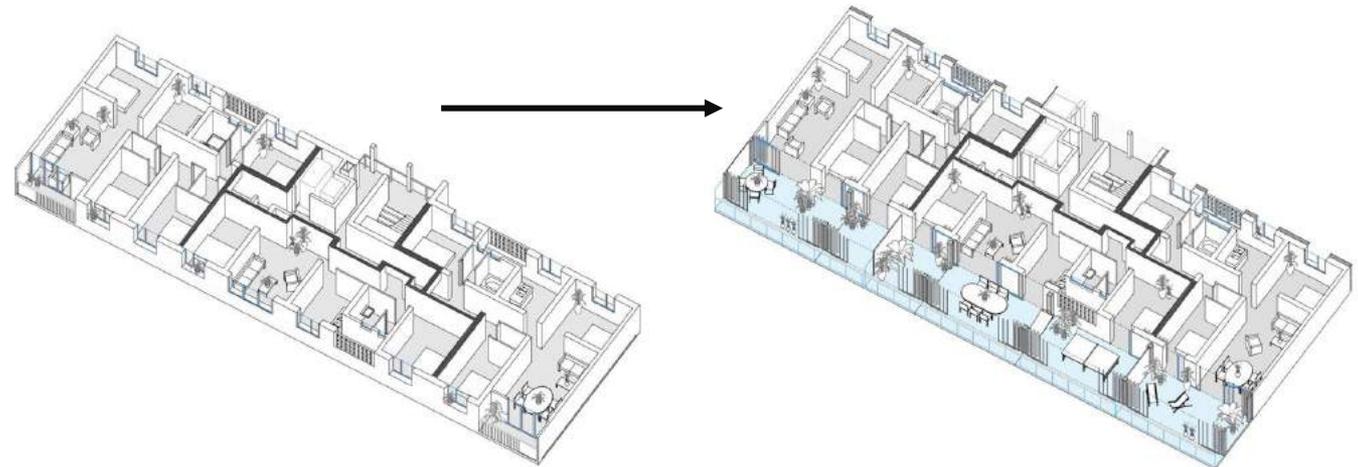
Nouveaux logements :

Entre 400 et 450 nouveaux logements



1 exemple de réhabilitation ambitieuse

Travaux à l'intérieur des logements et dans les parties communes : Fenêtres, colonnes d'eau et d'électricité, isolation thermique et phonique, cheminée de la chaufferie ...
Extension de façade sur les trois tours



Une remise à neuf des logements des trois tours et de la barre conservée du 2 au 10 rue Henri Duvernois

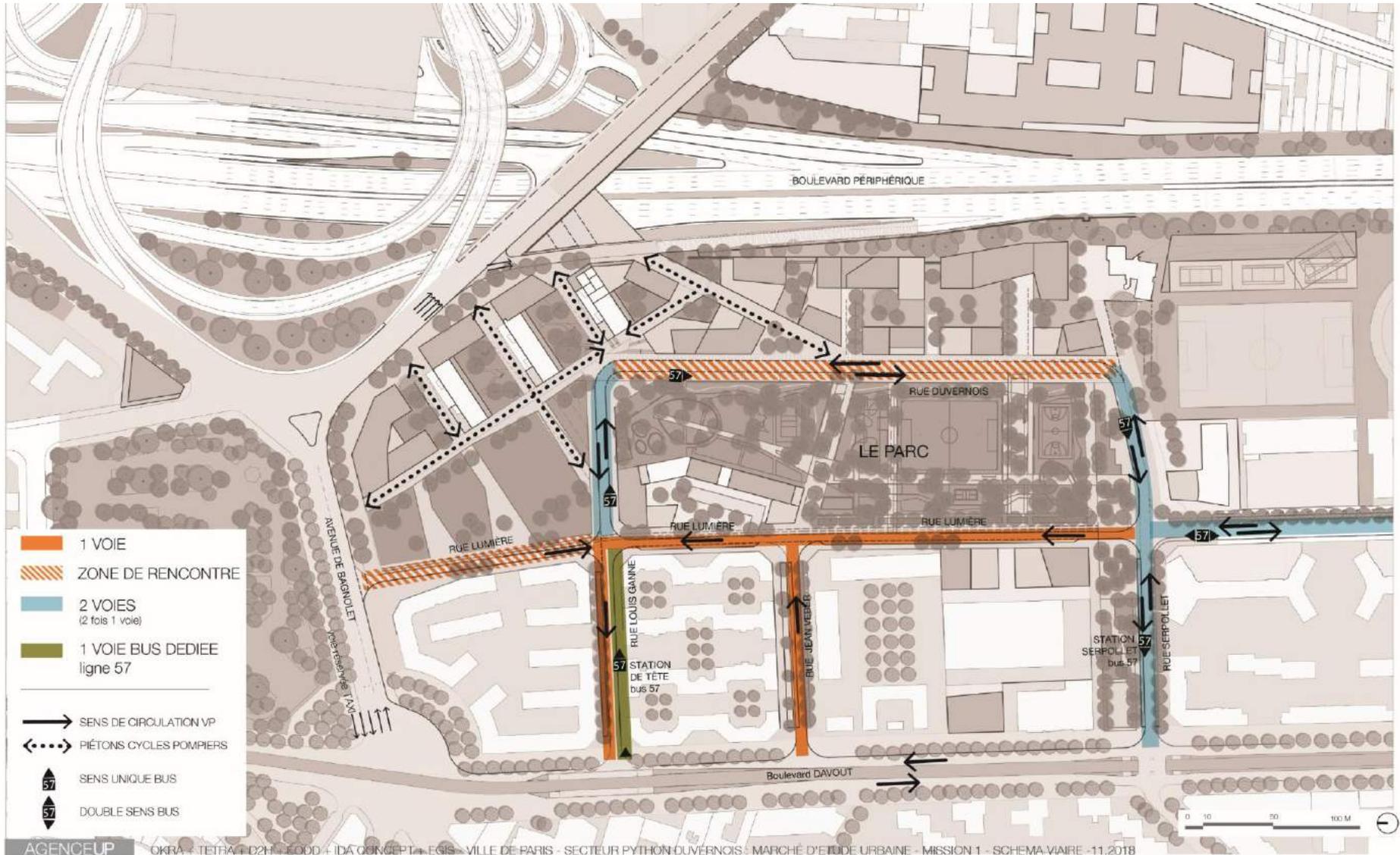
De nouveaux équipements publics pour répondre aux besoins identifiés

Une programmation qui crée de l'animation, qui bénéficie aux habitants du quartier et permet de nouveaux usages

Une attractivité renouvelée pour les commerces

- Activités tertiaires (bureaux, artisanat etc.) et commerces
- Équipements sportifs (tour de sport, plaine de sport etc.)
- Logements sociaux, logements privés ...
- Maison de santé à l'étude
- Relais assistantes maternelles à l'étude
- Crèche

Une circulation apaisée dans le quartier



Début 2019

Lancement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour recenser les besoins des locataires
Désignation d'un aménageur

Fin 2019

Entrée en phase opérationnelle :
Délibération au Conseil de Paris
Création de la ZAC

2020

Démolitions des 124 logements de la rue Henri Duvernois

2020-2023

Construction bureaux, logements et tour de sport
Démolition des barres « Thurnauer »

2022-2024

Travaux de réhabilitation des tours

Le relogement



Comment mon **loyer** va-t-il être impacté ?

Pourrai-je **être relogé dans le quartier** ?

Que signifie « **arrondissement limitrophes** » ?

Qui prend en charge les **frais liés au déménagement** ?

Combien de fois devrais-je déménager ?

Retrouverai-je le même appartement, au même étage ?

Pourrai-je laisser des affaires dans mon appartement ?



- 1. Maintien du loyer au m²** pour l'ensemble des ménages à reloger
- 2. Un relogement dans le 20^e ou ailleurs dans Paris, en partie dans le parc de logements sociaux neufs** et éventuellement dans le parc existant
- Dans l'opération, il est prévu de **reconstituer des logements sociaux sur site.**
3. Le planning devra permettre de les mobiliser en tout ou partie en vue des relogements.
- 4. L'ensemble des bailleurs de la Ville, Paris Habitat et ELOGIE SIEMP), participeront au relogement dans les mêmes conditions.**

Qui est concerné ?

L'ensemble des locataires, qu'ils soient concernés par une réhabilitation lourde ou par une démolition

À quoi ça sert ?

Elle sert à **trouver la solution de relogement la plus satisfaisante pour chaque locataire** dans le parc de logements existant ou futur.

Une équipe et un lieu de rencontre dédiés

Une « équipe dédiée » exclusivement au groupe de Python Duvernois, composée de **deux personnes qui vont à la rencontre des locataires** pour trouver la solution de relogement la plus satisfaisante.

L'équipe prendra rendez-vous avec les locataires afin de les rencontrer **soit à leur domicile, soit dans le local situé au 12 rue Henri Duvernois.**

Ces rendez-vous vont s'échelonner sur plus de 6 mois à compter du 2 janvier 2019.

Une information sera faite à l'ensemble des locataires en décembre 2018 ...

... sur la date de mise en place de l'enquête, ses modalités de fonctionnement et le lieu de rencontre. C'est **la RIVP qui communiquera directement sur le sujet auprès de l'ensemble des locataires.**

COMMENT SE PASSE LE RELOGEMENT ?

Les frais liés au déménagement

Sont pris en charge par la RIVP,

- Les frais de déménagement et d'emménagement,
- Les frais de raccordement à l'énergie et au gaz, de transfert ou de réouverture de ligne téléphonique, internet (sous réserve d'un opérateur)
- Les frais de suivi de courrier par la Poste (6 mois)

Pour les personnes âgées, isolées ou handicapées, une aide spécifique sera apportée par le bailleur. La MOUS gèrera ces situations particulières.

Tous les relogements se feront dans Paris intra-muros

A titre d'exemple et en fonction du rythme des relogements, plusieurs scénarios sont possible :

- Soit **dans le 20^e et principalement dans les autres arrondissement** au sein du parc neuf de la RIVP ou autre,
- Soit **à proximité du quartier**, dans le parc existant de la RIVP ou autre,
- Soit **sur site** au sein des programmes de logements neufs, à partir de 2023
- Soit **sur site** dans le parc de la RIVP réhabilité, à partir de 2023

Merci !

